

Décision

Générale

colonial

Décision n° 205 désignant M. Pevronnel pour représenter en 1900 les usagers de la route dans la commission technique snéciale prévue à l'article 115 de l'arrêté du 11 février 1937, chargée de donner son avis sur la suspension ou l'annulation du permis de conduire.

n° 205

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 février 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Peyronel est désigné pour représenter, en 1953, les usagers de la route dans la Commisison technique spéciale prévue à l'article 115 de l'arreté 11 février 1937, chargée de donner son avis sur la suspension ou l'annulation du permis de conduire.